

**LEHENDAKARITZA**

Europar Batasuneko eta Kanpo  
Harremanetako Idazkaritza Nagusia  
*Kanpoan den Euskal*  
*Komunitatearentzako Zuzendaritza*

**PRÉSIDENCE**

Secrétariat Général de l'Union  
européenne et de l'Action extérieure  
*Direction pour la Communauté basque à*  
*l'étranger*

**PLAN QUADRIENNAL D'ACTION INSTITUTIONNEL 2024-2027****« ERALDAROA »****INTRODUCTION**

En date du 5 mars 2024 se réunit en session ordinaire la plénière du Conseil consultatif des relations avec les collectivités basques, créé en vertu des dispositions de l'article 12 de la loi 8/1994, du 27 mai, sur les relations avec les collectivités et centres basques à l'étranger de la Communauté autonome du Pays Basque.

Au cours de la réunion du Conseil consultatif, le présent document de Plan quadriennal d'action institutionnel 2024-2027 est adopté et transmis aux institutions compétentes dans chacune des matières visées par ledit plan, à travers leurs représentants au Conseil consultatif.

Le VIII<sup>e</sup> Congrès mondial des collectivités basques à l'étranger s'est déroulé les 18, 19, 20 et 21 décembre 2023 à Saint-Sébastien comme le prévoit l'article 13 de la loi 8/1994 du 27 mai.

Les représentations de 18 pays à présence basque organisée qui sont inscrites au registre officiel d'Euskal Etxeak du Gouvernement basque y ont assisté.

ERALDAROA était la devise sous laquelle s'est déroulé le Congrès afin de marquer un tournant dans les politiques orientées vers la diaspora basque dans son ensemble et de répondre à ses besoins actuels et futurs.

Pour l'élaboration de ce Plan quadriennal, il a été pris en compte le document de conclusions issu du VIII<sup>e</sup> Congrès des collectivités basques. Dans ce document, les représentants des centres basques et des fédérations plaident pour la continuité des programmes et des initiatives que le Gouvernement a mis en place dans le cadre de sa politique de relations avec la diaspora, ainsi que pour une meilleure prise en considération de la présence du mouvement associatif basque à l'étranger quand il s'agit de mettre en œuvre les politiques publiques.

Une communauté basque internationale articulée est une alliée fondamentale pour le positionnement international de l'Euskadi et de la marque Euskadi-Basque Country.

Ce plan comprend quatre axes d'action en suivant par ailleurs le chemin de la Stratégie cadre d'internationalisation/Stratégie Euskadi-Basque Country et le Plan d'action extérieure 2025 :

1. Consolider la présence basque à l'étranger
2. Diasporiser la société basque
3. Connecter la communauté basque internationale
4. Talent et retour

Les axes précédents visent à répondre aux objectifs suivants :

1. Contribuer au dynamisme de la communauté basque à l'étranger, grâce au soutien de ses activités associatives et de celles qui contribuent au rayonnement de l'Euskadi Basque Country là où elle est établie.
2. Mettre en valeur la diaspora comme capital humain, social, culturel et économique (transversalité).
3. Renforcer la relation de l'Euskadi avec ses diasporas (Eraldaroa).
4. Sensibiliser la société basque à son potentiel, par son savoir et sa reconnaissance (Diasporizatu)
5. Accueillir dans les meilleures conditions les membres de la diaspora qui souhaitent revenir en Euskadi.
6. Aligner les politiques diasporiques basques sur les approches globales, en positionnant l'Euskadi à l'avant-garde.

L'égalité fait partie de la culture basque contemporaine, si bien que travailler l'égalité avec la diaspora basque et promouvoir des initiatives en la matière n'est pas étranger au rôle de l'action extérieure mais une part active de celle-ci.

L'évaluation et suivi des principes contenus dans le plan incombent au Conseil consultatif et seront réalisés au moins une fois par an, à l'occasion de ses sessions ordinaires.

En outre, pendant toute la durée du plan, il est prévu d'organiser des réunions régionales par continent, où sera réalisée une évaluation du degré d'accomplissement de sa mise en œuvre.

Ce Conseil consultatif a pour objectif de promouvoir la diffusion du contenu du Plan quadriennal d'action institutionnel 2024-2027, tant au sein de la diaspora basque que dans le cadre institutionnel basque.

Enfin, la collaboration en matière de diaspora sera encouragée avec les administrations de Navarre et du Pays Basque nord.

## **PLAN QUADRIENNAL D'ACTION INSTITUTIONNEL 2024-2027**

### **« ERALDAROA »**

#### **1. Consolider la présence basque à l'étranger**

##### **1.1. Le financement du réseau d'Euskal Etxeak - Centres Basques et des Fédérations.**

- Introduire des améliorations dans le régime d'aides : adapter le montant des paiements et établir un calendrier des appels à soumission pour répondre aux besoins de l'Euskal Etxeak
- Simplifier la procédure (critères) pour faciliter la participation au programme.
- Exécution d'actions de formation autour des subventions destinées au personnel de direction des Euskal Etxeak.

##### **1.2. Le soutien aux personnes les plus vulnérables.**

- Refonte du régime d'aides aux plus démunis, sans que leur dossier ne fasse l'objet d'un appel à candidatures par la comparaison des cas, mais par une attribution successive.

##### **1.3. Les jeunes.**

- Gaztemundu :
  - Poursuivre le programme, en adaptant les dates et les contenus afin de pouvoir élargir la participation.
  - Proposer davantage de places dans la mesure du possible.
  - Sujets à aborder pendant la durée du plan : danse, musique traditionnelle basque, gastronomie et gestion des communautés.
- Relance de l'appel à candidatures pour faire des études en Euskadi de formation professionnelle et de troisième cycle pour les jeunes des Euskal Etxeak.

#### 1.4. La perspective de genre.

- Promouvoir le projet de formation et de sensibilisation en matière d'égalité destiné aux Euskal Etxeak : Berdintasunerako Eskola – Euskal Etxeak.
- Contribuer à la participation effective des femmes et des jeunes au sein des organes de coordination et de direction des Euskal Etxeak.
- Diffusion sur l'apport des femmes de la diaspora basque pour connaître leur réalité et leur contribution à l'économie, à la culture et au développement d'une société basque globale.

#### 1.5. La culture et l'euskara.

- Relance de l'appel à projets de tournées culturelles, en fonction des dispositions budgétaires et de la demande.
- Continuer à stimuler l'étude de l'euskara dans le monde.

#### 1.6. Les actions dans le domaine touristique.

- Campagnes touristiques destinées à la diaspora basque.

## 2. Diasporiser la société basque

### 2.1. Actions à caractère de diffusion :

- Organisation de la Journée de la diaspora basque tous les ans.
- Expositions en Euskadi autour de l'émigration basque.
- Campagnes de collecte de matériel pour les Archives de la Diaspora basque.

### 2.2. Actions dans le domaine éducatif.

- Programme scolaire.
- Master diaspora basque.
- Études sur la diaspora basque.

### 2.3. Création du Centre d'interprétation des migrations.

#### 2.4. Médias.

- Adaptation de la communication par rapport à la politique diasporique basque.

### 3. Connecter la communauté basque internationale

- 3.1. Actualisation de la loi 8/1994, du 27 mai, par l'adoption d'une nouvelle loi sur la diaspora basque qui régira les relations avec celle-ci.

L'examen du projet de loi s'est attaché à recueillir un large consensus auprès des groupes parlementaires, comme cela a été fait en 1994.

*Date prévue : 2025*

- 3.2. Développement réglementaire de la nouvelle loi pour le déploiement des questions prévues dans la nouvelle loi.

*Date prévue : 2027*

- 3.3. Réalisation de l'étude et/ou cartographie « zenbat gara »

- i. Les Basques vivant à l'étranger.
- ii. La diaspora historique.
- iii. La diaspora d'affinité : les ami(e)s du basque.

*Date prévue : 2024-2026*

- 3.4. Organisation d'une Conférence d'experts académiques, politiques, et de représentants des diasporas basques.

*Date prévue : 2025*

- 3.5. Participation à des forums internationaux sur les diasporas.

*Une fois par an*

- 3.6. Développer une plateforme de rencontre virtuelle pour la diaspora basque. HAN-HEMEN.

*Date de mise en place 2024-2025*

#### **4. Talent et retour**

- 4.1. Mener une politique intégrale basque de retour.
- 4.2. Homologation des diplômes.

Pour réaliser les objectifs de ce Plan, une augmentation significative des ressources financières et humaines s'impose.